

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : David ALIS, M'Hamed DRISSI et Antoine PIERCHON

Commission « Economie et innovation »

Rapporteurs : Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pour un GIP régional, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional demande de valider le principe de création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) régional constitué de la Région, de l'Académie de Rennes et d'établissements de formation et de recherche, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au regard des reconfigurations en cours (dissolution de l'UBL – Université Bretagne Loire) et des défis qui se posent pour l'appareil de formation et de recherche demain (transition numérique), la Région, en lien avec l'Etat en région, a proposé aux établissements universitaires de promouvoir et d'organiser une gestion en commun des biens et des services dans le domaine du numérique dans le cadre de ce GIP.

Il s'agira pour le GIP :

- de porter le campus numérique de Bretagne, tant dans la gestion administrative, juridique et financière que par la promotion de ses services et ses usages innovants, et d'engager les réflexions prospectives nécessaires à son évolution ;
- de mettre en œuvre les partenariats avec Mégalis et RENATER pour l'infrastructure de communication ultra haut débit bretonne ;
- d'assurer la poursuite du projet Eskemm Data en adéquation avec les moyens mobilisables (futur CPER, labellisation Infranum du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) en se fondant sur une phase préfiguratrice conduite avec l'IRT b<>com.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient cette initiative qui fournira une opportunité majeure pour continuer à promouvoir et opérer des infrastructures et services innovants d'intérêt commun dans le domaine du numérique, pour lesquels la mutualisation constitue une des clés du succès.

La création est urgente et nécessaire de façon à permettre le transfert des activités et des personnels de la Comue Université Bretagne Loire (UBL) vers le GIP, et notamment l'affectation des 12 postes prévus dans le cadre de la dissolution de l'UBL.

Le CESER recommande de bien associer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur fondateurs du GIP à la réflexion afin qu'ils puissent suivre l'ensemble des projets stratégiques dans le domaine numérique qui seront soutenus par le GIP. En effet, deux opérations nouvelles seraient confiées au GIP en création :

- Agir comme guichet unique pour le compte des acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche auprès de Mégalis et de RENATER, alors que certains acteurs concernés ne sont pas membres de l'UBL et absents du partenariat public privé (PPP) campus numérique ;

- Prendre en charge la construction et l'opération d'un centre de données Eskemm Data à Rennes, dans le cadre de la TGIR Infratum, en complément du centre déjà existant à Brest (Datarmor) géré par Ifremer pour le compte d'une communauté d'utilisateurs.

Le CESER s'interroge sur les points suivants :

- quelles sont les fonctions/missions des 12 personnes qui seront affectées au GIP ?
- qui seront les membres du GIP (les regroupements universitaires, les établissements, les organismes ?) et à quoi s'engagent-ils ? Y compris au-delà de 2025 ?

Dans le même esprit, le CESER s'interroge sur la place et la participation des organismes de recherche au GIP, ce point n'étant pas énoncé clairement dans le bordereau.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Pour un GIP régional, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 98

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPÉI-CREAI), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1 : Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité)

Adopté à l'unanimité

	<h2>Intervention de Danielle CHARLES-LE BIHAN</h2> <h3>Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</h3>
---	--

Université Bretagne Loire : la situation alarmante des personnels dans l'incertitude

La CFDT s'inquiète de la situation des personnels de l'UBL, structure inter régionale de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Sa dissolution annoncée provoque de nombreuses réactions de soutien aux personnels contractuels, dont la situation se trouve dans une totale incertitude (cela concerne une centaine de personnes).

Les établissements membres de l'Université Bretagne Loire se sont prononcés sur sa dissolution et les transferts de compétences en septembre, sans avoir anticipé correctement un véritable « plan de reclassement » de la totalité de ces personnels.

On parle des moyens financiers de l'UBL, de la structure qui remplacera l'UBL à partir de 2020, des compétences qui seront nécessaires, mais qu'en est-il des personnels actuellement en poste, quel est leur devenir dans cette restructuration ? Les contrats de travail des personnels de l'UBL côté Rennes en particulier, seront-ils transférés à un ou à plusieurs établissements, comme c'est le cas sur les 3 autres plaques (de Nantes ; Angers-Le Mans et Brest-Vannes-Lorient) ?

La CFDT déplore cette situation opaque, elle s'interroge et elle restera mobilisée (via le SGEN-CFDT) pour soutenir ces personnels. On a entendu parler de licenciements pour certains agents qui devaient être notifiés au plus tard le 30 septembre. Ces licenciements sont-ils toujours d'actualité ?



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional revient dans son document intitulé « Pour un GIP régional, centré sur les infrastructures et services numériques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche » sur les difficultés rencontrées ces dernières années par l'Université Bretagne Loire, plus grande COMUE de France, Communauté d'Universités et d'Établissements fondée en 2016, regroupant sept universités, quinze grandes écoles et cinq organismes de recherche situés en Bretagne et Pays de la Loire. Les deux échecs successifs aux appels à projets IDEX (Initiatives d'excellence) ont notamment sonné le glas de cette entité qui sera dissoute le 31 décembre prochain.

Seront créés à la place quatre regroupements de tailles plus petites mais, a priori, plus fédérateurs. C'est ainsi qu'en Bretagne, les établissements rennais créeront une COMUE expérimentale, appelée l'Université de Rennes ; et que l'UBO et l'UBS associées à l'ENIB, créeront l'Alliance Universitaire de Bretagne.

Néanmoins certaines des missions de l'UBL perdurent et n'ont de sens qu'au niveau régional. La création d'un GIP régional est proposée afin de permettre une gestion en commun dans 3 domaines :

Le campus numérique de Bretagne, campus virtuel, de services et d'outils numériques de haute qualité et évolutifs, comme des équipements de télé-présence, des salles immersives, etc.,

Une infrastructure de communication ultra haut débit, et enfin,

Un projet d'infrastructure de données mutualisées appelée Eskemm Data qui est présenté, je cite, comme un projet de « datacenter mutualisé souverain ».

Ce GIP vise à permettre aux universités, aux enseignants chercheurs, de disposer de moyens de stockage, de calcul haute performance et de télécommunications modernes permettant de gagner en sécurité et en souveraineté, de réduire et de maîtriser la consommation énergétique, d'offrir des services modernes et de qualité, d'optimiser, de réduire les coûts d'exploitation relatifs à ses missions, de garantir une égalité de traitement entre les utilisateurs, en d'autres termes, de rendre la transformation numérique de nos pratiques tangible.

En guise d'illustration, il n'est pas rare de voir des années de travaux de recherche stockés sur un seul et unique poste de travail peu voire pas sécurisé, il n'est pas rare non plus de voir des données et documents de recherche déposés sur des serveurs d'opérateurs de Cloud soumis au Patriot Act.

A l'inverse, une des ambitions portées par ce GIP est de créer les conditions d'une souveraineté et d'une sécurité sans égales en Bretagne, phare de la Cyber sécurité en France.

Nous saisissons l'opportunité que nous offre ce sujet pour souligner que dans le cadre du prochain CPER et des travaux de rénovation énergétique des bâtiments universitaires tels que voulus par les pouvoirs publics, il nous semble essentiel d'envisager concomitamment la refonte des réseaux informatiques entre le premier point de contact et les postes de travail afin que les enseignants chercheurs bénéficient :

- d'un débit fortement augmenté à la hauteur de leurs besoins ;
- d'une sécurité informatique enfin à niveau ;
- d'un matériel moins énergivore que ce soit en consommation électrique ou que ce soit en temps humain de traitement.

Le document du Conseil régional présente également la carte du Réseau régional à Ultra Haut Débit et il nous semble que celle-ci fait l'impasse sur la ville de Saint-Malo alors que sont desservies, outre les grandes villes bretonnes, d'autres plus petites comme Roscoff et Redon. Ne serait-il pas opportun d'y rajouter Saint Malo ?

La question de fond que posent tous ces sujets est celle de la valeur ajoutée des universités sur leurs deux missions, la formation et la recherche. Si celles-ci sont perçues comme bien réelles et essentielles pour notre avenir, il est absolument nécessaire de leur permettre de s'appuyer sur des moyens numériques au meilleur niveau mondial, c'est-à-dire sécurisés, flexibles, rapides, puissants. A ce moment-là, et à ce moment-là seulement, l'écosystème de l'Enseignement Supérieur et de la recherche française pourra prétendre passer dans une nouvelle ère. Son rôle n'est pas de déployer et d'exploiter ces moyens à l'inverse du GIP proposé qui semble offrir une voie très intéressante pour changer de paradigme.

Nous tenons à cette occasion à souligner le concours intéressant de l'Institut de Recherche Technologique, l'IRT b-com, en liaison avec la Région, afin de permettre l'émergence d'une solution de dérisquage au service de ce GIP avec la mise à disposition de moyens transitoires spécifiques avant que les acteurs de ce dossier n'engagent de plus importants investissements.

Il nous semble essentiel que le monde universitaire et de la recherche fasse preuve en la matière d'ouverture, de sens de l'intérêt supérieur de la formation et de la recherche française, et au-delà de sens de l'intérêt général, en favorisant une mutualisation indispensable afin de gagner en souveraineté, en sécurité et en efficacité.

Je vous remercie de votre attention.